

# Mise en œuvre des contrôles antidopage sur les manifestations

## (Procédure à l'attention des responsables des organisations sportives)

Au 21/04/10

L'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), a pour mission de définir et mettre en œuvre les actions de lutte contre le dopage en France. A cette fin, les fédérations sportives nationales doivent coopérer avec elle.

Ainsi, à partir de cette année, l'AFLD demande la présence d'un Délégué Fédéral (Antidopage) sur toutes les manifestations de la FFCK.

---

D'une manière générale, le Délégué Fédéral (Antidopage) est l'interlocuteur privilégié du préleveur pour mener à bien sa mission. Les finalités de sa mission consistent à veiller au bon déroulement du contrôle en assistant le préleveur et à faciliter les relations entre les organisateurs de la compétition, les sportifs et le préleveur.

Ce Délégué Fédéral (Antidopage) forme des escortes avant la compétition à l'aide du document de formation des escortes produit par l'ALFD (ou celui de la FFCK).

### **A. Qui effectue cette mission ?**

#### **1 – Le Délégué de la Commission Nationale d'Activité (Délégué CNA).**

La Commission Nationale d'Activité peut déléguer une personne de ses membres sur les manifestations.

Son rôle :

- Il représente la Commission Nationale d'Activité sur les manifestations interrégionales et nationales.
- Il accompagne les organisateurs autant que de besoin et effectue les retours nécessaires à la CNA.

#### **2 – Le Délégué Fédéral (Antidopage). (Nommé par le R1 de l'organisation).**

Lorsque la CNA ne délégue personne sur une manifestation, le responsable de la manifestation nomme un bénévole de l'organisation pour cette mission de "Délégué Antidopage".

Afin de comprendre et mener à bien sa mission de Délégué Fédéral (Antidopage), le Délégué de la Commission Nationale d'Activité ou le Délégué Antidopage dispose de différents documents joints à la présente procédure et téléchargeable sur l'extranet fédéral.

⇒ Liste des documents à disposition :

- *Annexe 2-FORMATION Escortes et Délégués Antidopage (support FFCK).ppt => (plus facile d'approche)*
- *Annexe 3-FORMATION Escortes-Délégués Fédéraux (Antidopage) (support ALFD).pdf => (plus détaillé, optionnel : doc officiel)*
- *Annexe 4- RAPPORT contrôle Anti-dopage des Délégués.doc*

### **B. Quelle procédure suivre ?**

## 1 – Avant la compétition

Sur demande de l'AFLD, la DTN a transmis un calendrier sur lequel figurent les compétitions nationales (N1 ; N2) et finales Interrégionales (N3) uniquement.

*Attention, il est possible qu'il y ait également des contrôles sur les autres manifestations, notamment celles retenues dans le cadre du programme des contrôles 2010. Dans ce cas, le R1 de la manifestation fera en sorte de garantir le bon déroulement des contrôles afin que le préleveur puisse mener à bien sa mission.*

Dans ce calendrier (voir annexe 1) les Commissions Nationales d'Activités ont désigné, pour certaines manifestations, un de leurs membres, délégué de leur CNA.

**RAPPEL** : Lorsqu'il n'y a pas de Délégué CNA de désigné, c'est au responsable de la manifestation de nommer un bénévole chargé du contrôle antidopage.

- ⇒ **les missions de Délégué Fédéral (Antidopage) sont incompatibles avec celle de R1 d'une manifestation ou de Juge Arbitre principal.**
- ⇒ La "formation" => information (15 à 20 min de lecture) **du Délégué Fédéral (Antidopage)** est assurée sur la base d'une projection PowerPoint fournie (doc FFCK-Annexe 2) et du document édité par l'AFLD (Annexe 3 – facultatif).

## 2 – Pendant la compétition

- ⇒ **Formation des Escortes :**

Elle est réalisée à partir des documents ci-dessus par le Délégué Fédéral (Antidopage).

- ⇒ **En cas de contrôle :**

Le Délégué Fédéral (Antidopage) complète le rapport de compétition (exemplaire ci-joint – Annexe 4).

## 3 – Après la manifestation

- ⇒ **Transmission du rapport :**

En cas de contrôle, le Délégué Fédéral (Antidopage) transmet le rapport de compétition au siège fédéral dans la semaine qui suit la manifestation.

- ⇒ **Le siège fédéral** contrôle l'envoi de ce rapport au vu des procès verbaux que lui adresse l'AFLD.

## Les responsables de manifestations doivent donc :

- I. –regarder dans le calendrier les compétitions qui ont lieu dans votre région (annexe 1) « **1- FFCK Calendrier AFLD Programme contrôles 2010.xls** ».
- II. –vérifier s'il y a bien un Délégué CNA de prévu.
- III. –nommer un bénévole chargé du contrôle antidopage (s'il n'y a pas de personne référencée).
- V. –fournir les documents concernés à la personne nommée ou l'orienter vers l'extranet fédéral (dans "Gestion documentaire") afin qu'elle puisse se préparer à sa mission.